

## Séance du 06 février 2010

Présents : Monsieur VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan  
Absent excusé : SOUQUET Pierre ayant régulièrement accordé la procuration au maire  
Absent : MAURETTE Jean-François.

1. CR séance précédente

Adopté.

2. projet transformation école  
Subvention DDR

Le Maire :

**Indique** que lors de sa séance du 28/11/2009, le conseil municipal a adopté le projet de transformation de l'ancienne école sur la base d'un cout prévisionnel de 250.000 €HT pour une superficie portée à 309 m2 ainsi que le plan de financement afférent à ce projet.

**Expose** que depuis cette date deux éléments nouveaux contribuent à modifier le projet et permettant d'envisager la réalisation du projet de transformation de l'ancienne école en une seule tranche de travaux :

- La possibilité d'être retenu pour la Dotation de Développement Rural (DDR) plutôt qu'au titre de la DGE. Cette possibilité liée à l'objectif que ce fixe le projet de contribuer à la consolidation de l'offre thermique et à son développement en termes d'activité économique et d'emploi permet une dotation plus importante de l'Etat.
- La non retenue du projet transfrontalier « Montagne sans Frontière, Mémoire et Futur » du programme POCTEFA Interreg IVa

**Propose** pour ces motifs qu'en complément de la délibération du 28/11/2009, le conseil municipal adopte la demande d'attribution de la DDR au titre du projet de transformation de l'ancienne école pour une surface approximative de 440 m<sup>2</sup> et de porter son cout prévisionnel à 350 000 € HT pour l'ensemble du projet selon le plan de financement suivant.

Dépenses prévisionnelles	€ HT	€ TTC	Ressources	€uros	% HT
<b>Travaux bâtiment</b>	<b>320 000</b>		<b>Etat DDR</b>	<b>122.500</b>	<b>35</b>
<b>Maîtrise œuvre, Contrôle</b>	<b>30 000</b>		<b>Région</b>	<b>61.250</b>	<b>17.5</b>
			<b>Département</b>	<b>61.250</b>	<b>17.5</b>
			<b>Com. Communes</b>	<b>20.000</b>	<b>6</b>
			<b>Autofinancement</b>	<b>85.000</b>	<b>24</b>
			<b>Tva récupérable</b>	<b>68.600</b>	
<b>Totaux</b>	<b>350.000</b>	<b>418.600</b>		<b>418.600</b>	

**Précise** que la commune est « maître d'ouvrage » et s'engage à prendre en charge la différence entre le montant de subvention sollicitée et le montant qui serait éventuellement attribué aussi bien par l'Etat que par les autres partenaires publics sollicités.

**Apporte** des informations sur les capacités de la commune à assumer les charges financières afférentes à ce projet A compter de 2010, deux éléments nouveaux sont à prendre en considération :

- Une réduction de 27.000€ de l'annuité d'emprunts.
- La reprise par la commune de la gestion du camping « le Couledous » laissant espérer des recettes nouvelles.

**Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération avec 9 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.**

3. Dotation 2010 : DGE

Le Maire :

**Propose** de cumuler les demandes de dotations de l'Etat (DGE), du Conseil Général (FDAL) et du Conseil Régional (FRI) au titre de 2010 afin d'être en mesure de réhabiliter le bâtiment municipal situé à l'entrée nord du village en bordure de la route départementale, afin de pouvoir y entreposer le gros matériel municipal dans de bonnes conditions (intempéries, sécurité)

et

4. Dotation 2010 : FRI et FDAL

Indique que le besoin de cet entrepôt revêt pour la commune un caractère urgent du fait de la transformation de l'ancienne école en vue d'accueillir les activités de la « Maison du temps libre » qui sera dédiée au développement des activités thermales.

Comme les deux préaux de l'ancienne école qui sont encore utilisés pour le dépôt du gros matériel municipal (Tracteurs, remorque, étrave chasse neige, tréteaux.....) ne pouvant plus l'être, la rénovation projetée devient urgente.

Demande pour ces motifs que le conseil municipal adopte :

- Le plan de rénovation de ce bâtiment communal.
- Pour un coût de 23 779 € HT (estimé suivant devis de 2008) selon le plan de financement suivant.

5. Convention ATEZAT (DDT)	<p>Le Conseil, après délibération avec 9 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention, reconduit la convention qui permet à la commune de bénéficier, pour 171.50€ par an, du conseil en urbanisme et de l'expertise en matière de voirie communale de la DDT.</p>
6. Urbanisme PPR/Carte aléas	<p>Le Maire :</p> <p>Informe suite à nos différentes relances, de la réunion tenue en mairie avec les services de l'Etat (DDT) afin d'entamer la réalisation du Plan de Prévention des Risques (PPR). Il nous a été présenté la problématique et précisé le calendrier d'établissement du PPR qui ne pourra être lancé qu'en 2012 au mieux. Il est proposé de démarrer plus rapidement fin 2010 et 2011 le processus d'établissement de la « carte d'aléas » afin d'inscrire dans le Plan Local Urbanisme (PLU) de la commune les zones à risques validant entre autres les zones du PLU actuel et classées inondables (i). Les services de l'Etat reçus en mairie nous demandent de préciser maintenant notre choix.</p> <p>Expose que la « carte d'aléas » sur la base de l'établissement d'une crue centennale est une proposition intermédiaire plus adaptée aux besoins communaux, dont le tracé et les conditions pouvant être opposés sont définis et listés dans une doctrine permettant une relative souplesse.</p> <p>Propose pour ces motifs de retenir le principe d'établissement de la carte d'aléas.</p> <p>le Conseil Municipal, accepte la proposition après délibération avec 9 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention :</p>
7. Hydroélectricité suite pénale	<p>Le Maire :</p> <p>Informe le Conseil Municipal qu'après l'audience du 18/12/2009, le délibéré du 08/01/2010 du Tribunal Administratif de Toulouse a conclu que « la délibération du 20/02/2000 du Conseil Municipal d'Aulus-Les-Bains décidant la vente des parcelles à la société IGIC est déclarée nulle et sans effet ».</p> <p>En conséquence, conformément à la délibération du 12/04/2008 du Conseil Municipal concernant les poursuites pénales Monsieur le Maire :</p> <p>Demande au Conseil Municipal de le mandater pour déposer plainte pour "faux en écritures publiques et usage de faux » et confier cette affaire au cabinet d'avocats DARRIBERE de Toulouse.</p> <p>Propose pour ces motifs de retenir le principe d'établissement de la carte d'aléas.</p> <p>le Conseil Municipal, accepte la proposition après délibération avec 9 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.</p>
8. Camping : création budget annexe	<p>Le Maire :</p> <p>Rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 03 octobre 2009 concernant le mode de gestion en 2010 du camping municipal.</p> <p>Propose que le mode de gestion soit précisé de la manière suivante :</p> <p>« la régie municipale non autonome en matière financière relevant de l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ».</p> <p>le Conseil Municipal, accepte la proposition après délibération avec 9 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.</p>
9. Questions diverses.	<p><u>1/Programme Interreg IV :</u></p> <p>Le Maire fait le point sur le programme Interreg 4 : après un an et demi de travail intense ce programme Européen semble dans l'impasse. La limitation des crédits européens et leur consommation très élevée lors de la première répartition, par de gros programmes Catalans (Hôpital de Puigcerda et abattoir de Bourg Madame) ont conduit à une réduction drastique du nombre des programmes restants.</p> <p>A cette cause principale s'est ajoutée une méthode de choix sans la moindre concertation. Ainsi 50% des avis favorables dont Aulus/Tabascan ont été déclarés « non prioritaires » donc éliminés de fait.</p> <p>Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont été reçus sur le sujet par Monsieur BONREPEAUX, à leur demande, le 1<sup>er</sup> février 2010. Participaient aussi à l'entretien Monsieur BILLAN, directeur des services, Monsieur PIQUEMAL et Monsieur SOUQUET, Conseillers Généraux. Il a été convenu de présenter cas par cas des portions du programme INTERREG 4 au Pôle touristique.</p> <p><u>2/Dossier Castelminier :</u></p> <p>En 2003 un projet d'aménagement de chemins et de réhabilitation d'Orrys et petit patrimoine montagnard d'un montant de 200.000€ environ a été établi par l'ancienne municipalité. 30.000€ auraient été consommés à Coumebière et les 170.000€ restant prévus en 2 phases sont restés en suspens. Il s'agirait de la mise en valeur du site de « Castelminier », des accès avec passerelle, des Orrys du Troun de l'Ars et de Mazucs. Une prorogation de ce programme a été demandée au Conseil Général.</p> <p><u>3/Columbarium :</u></p> <p>L'entreprise LAGARDE de Saint-Girons qui doit faire les travaux du dépositaire et construire 5 emplacements supplémentaires est relancée en permanence, sans succès par l'adjoint des travaux.</p>

4/Station d'épuration :

Le SMDEA a demandé à rencontrer le 12 février 2010 à 14h en Mairie le Conseil Municipal pour faire le point sur le projet de la station d'épuration et le reste des travaux en attente.

5/Musée Plein air :

Le projet que devait construire Alain BOURNETON démissionnaire est repris par Bernadette ROGALLE et Yvan PAPAIX. Les Amis d'Aulus ainsi que Pauline CHABUSSOU doivent s'y investir pour réaliser une plaquette de visite du village.

6/ Projet SAGECE :

Le projet SAGECE avec les communes de MASSAT et du Port est accepté par le PNR (étude du foncier en vue de projets agro pastoraux). Martine PAPAIX s'occupe de ce dossier.